

Syndicat des digues du torrent du Cheylas

L'an mil huit cent vingt sept, le dimanche vingt deux juillet, sur les six heures du matin, en la maison Curiale de la Commune du Cheylas.

Les intéressés à l'endiguement du torrent, qui traverse la commune du Cheylas, réunis, ensuite des ordres de Monsieur le Préfet du département, sous la présidence de M. Bayrou, maire de ladite commune, sur convocation en personne & à domicile de eux faite par les gardes des communes de Goncelin & du Cheylas, & tous dûment prévenus que les présents, délibéreraient pour les absents.

Il a été exposé que dans la soirée du 14 juin dernier, le torrent du Cheylas, ayant exercé les plus affreux ravages, sur toute l'étendue de son cours, & notamment dans le village où deux maisons ont été emportées, l'une des effets de cet épouvantable désastre, a été de combler son lit à une hauteur telle que ses eaux coulent aujourd'hui sur un sol plus élevé que celui de l'axe du village & des terres environnantes;

Que le village se trouvant exposé au plus imminent danger, d'une nouvelle irruption, le moindre retard dans les mesures à prendre pour se garantir de ce fléau, peut compromettre l'existence de la Commune entière;